



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PU/2026/3697

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) qu'il est saisi ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi -~~ d'une demande de :

Permis d'urbanisme ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Matthew LOUYS** demeurant **rue de Plainevaux 319 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **rue de Plainevaux 7 à 4100 SERAING** et cadastré **SERAING 4e division, section C, n° 25 G 28**.

Le projet vise à **"régulariser la transformation de l'habitation unifamiliale en un immeuble comprenant trois logements et un bureau"** et présente les caractéristiques suivantes :

Dérogation à l'article 414 et suivant du Guide Régional d'Urbanisme et écart au Guide Communal d'Urbanisme de Seraing.

Article D.IV.40, al.2 du CoDT : "Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique."

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - **D.IV.40 - R.IV.40-1** - du CoDT.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS PRIS PAR TELEPHONE**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur **Fabrizio BENNARDO (04/330.86.33 – urbanisme@seraing.be)**.

L'enquête publique est ouverte le 24 août 2026 et clôturée le 7 septembre 2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à enquete.urbanisme@seraing.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, **7 septembre 2026**, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

Fabrizio BENNARDO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(CDLD art. L 1132-4)

JULIE GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE